

**Délibération 2022/27**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 3 juin 2022**

Date de la convocation : 30/05/2022  
Date d'affichage : 30/05/2022  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants par procuration : 0  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12  
POUR : 11                      CONTRE : 1                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : CONVENTION CDG34 – MISSION ASSISTANCE AU RECRUTEMENT**

L'an deux mil vingt-deux et le trois juin à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration :

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Éric BONAFE, Sébastien SILHOL,  
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention avec le centre de gestion, CDG34, concernant une mission d'assistance au recrutement.

Cette mission propose plusieurs phases que la commune peut souscrire en partie ou en totalité : définition du besoin, sélection des candidatures, entretien de recrutement, clôture du recrutement.

Cette mission existe depuis plusieurs années mais le CDG facturera désormais cette prestation 450 € la journée, 225 € la demi-journée ou 1500 € le pack d'assistance complet.

La commune est invitée à délibérer pour conventionner avec le CDG34 dans le cas où elle souhaiterait utiliser cette prestation dans le futur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité la convention cadre d'adhésion à la mission assistance au recrutement du centre de gestion de l'Hérault.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 10/06/2022  
034-213401979-20220603-DE\_2022\_027-DE